Image not found or type unknown

Levée d interdiction d entree en contact

Par **Idemmm**, le **01/02/2018** à **10:27**

Bonjour

Voila je vous explique mon histoire...

Mon compagnon et moi vivions ensemble pdt 4 ans un jour tout à bascule il ya violence sur moi même..
J ai porter plainte contre mon compagnon... Il a eu 18mois de prison avec 3ans d interdiction d entree en contact...
Au début il n avait pas le droit de m écrire il a écrit écrit à qui de droit pour pouvoir m écrire.... On a réussi à avoir des parloir pour voir comment ça se passe entre nous ... Pour voir par après pour la levée d interdiction.. Tout se passe très bien. Nos bébés sont heureux de revoir leur père... On fait tout ce que l'on peut pour enlever cette interdiction.. J ai enlevé ma plainte fait des lettre mais rien y fait.... Nous sommes malheureux de pas pouvoir nous voir sachant que il sort bientôt de prison.. Il a fait sa peine... Fais des soins... Comportement irréprochable poli et tout ce Qu il peut y avoir.. J ai tel au juge bien sur je ne l ai pas eu mais quelqu'un d autre qui me disait que C était plutôt défavorable car il avait peur de la récidive... Même la spip ne veut pas Qu on retourne ensemble.. ...dans ces cas là les meurtrier ne peuvent plus voir leur famille à cause de la peur de la récidive ??? ??? Je pense que ça peine dans il a a bien compris.. Et a cause de sa bêtise a louper plein de chose qu il ne pourra plus revivre avec ces enfants...
Aidez nous svp....

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés